

BUDGET ANNEXE

« EAU »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale du compte administratif du budget annexe « eau »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « eau »	4
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « eau »	4
2.2 Le résultat de clôture du budget annexe « eau »	5
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « eau »	6
2.4 La dette du budget annexe « eau »	7
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « eau »	8
4. La section d'exploitation du budget annexe « eau »	9
4.1 Les recettes d'exploitation du compte administratif	9
4.2 Les dépenses d'exploitation du compte administratif	11
5. La section d'investissement du budget annexe « eau »	13
5.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	13
5.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	16

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

Depuis l'exercice 2024, le budget annexe « eau » est unique permettant ainsi de retracer l'ensemble de l'exécution des dépenses et des recettes de cette compétence.

Les grands enjeux en matière d'eau sont de garantir l'accès de tous à une eau potable de qualité et assurer une gestion durable des ressources en eau.

Plus précisément, il s'agit de :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- Préserver et diversifier les ressources en quantité et en qualité ;
- Préserver et optimiser le patrimoine.

La stratégie poursuivie se décline suivant 5 axes :

- Disposer à fin 2024 d'un schéma directeur de l'alimentation en eau potable et établir une programmation d'actions adaptée aux objectifs ;
- Définir un niveau de service métropolitain aux usagers ;
- Rationnaliser le nombre de services de l'eau à l'échelle métropolitaine - optimisation des délégations de services publics et régies ;
- Définir une politique tarifaire adaptée au niveau de service souhaité ;
- Intégrer systématiquement des objectifs de développement durable pour les projets à venir.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 se déclinent comme suit :

En K€	En K€	Montant total "voté" 2024	Montant réalisé 2024	Taux d'exécution 2024
Exploitation	Recettes totales	41 865,50	46 456,37	111%
	Dont recettes réelles	38 319,41	42 910,44	112%
	Dépenses totales	55 666,53	40 970,50	74%
	Dont dépenses réelles	28 057,65	20 718,03	74%
Investissement	Recettes totales	41 649,77	22 284,03	54%
	Dont recettes réelles	5 580,42	96,74	2%
	Dépenses totales	60 289,16	36 093,13	60%
	Dont dépenses réelles	48 282,61	30 612,39	63%

- En section d'exploitation :
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **74%** et correspond à un total de **40 970 K€** et en recettes le taux d'exécution s'élève à **111%**, correspondant à un total de titre émis égal à **46 456 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **20 718 K€** et les recettes réelles **42 910 K€**.
- ✓ En section d'investissement :
 - Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **60%** et correspond à un total de mandats émis de **36 093 K€** ;
 - Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **54%** et correspond à un total de titres émis de **22 284 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **30 612 K€** et les recettes réelles **97 K€**.

2.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultats de l'exercice : 2024	Résultats de clôture : 2024
Exploitation	13 801,04		5 485,86	19 286,90
Investissement	18 639,40		-13 809,10	4 830,30
Total	32 440,43	0,00	-8 323,23	24 117,20

Le résultat de clôture est positif avec 24 117 K€ dont 19 287 K€ de résultat d'exploitation et 4 830 K€ en investissement.

Le résultat d'exercice est globalement négatif avec -8 323 K€ constitués d'un résultat d'investissement déficitaire de -13 809 K€ du fait d'une faible exécution des recettes réelles sur la section, notamment en ce qui concerne les subventions d'équipement. Le résultat d'exploitation est excédentaire de 5 486 K€.

La reprise des résultats de clôtures 2023 pour 32 440 K€ permet de présenter un résultat de clôture positif.

2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles d'exploitation - dépenses réelles d'exploitation => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette "n" / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	CA 2023/2024	
				en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	35 269,88	37 505,95	41 464,90	6 195,02	18%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	15 781,75	20 744,25	17 121,50	1 339,75	8%
Epargne de gestion courante (EBG)	19 488,13	16 761,69	24 343,40	4 855,27	25%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	55%	45%	59%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	1 425,89	813,47	1 445,54	19,64	1%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	2 568,12	4 630,21	2 468,48	-99,64	-4%
Résultat exceptionnel large	-1 142,22	-3 816,75	-1 022,94	119,28	-10%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	18 345,90	12 944,94	23 320,45	4 974,55	27%
Taux d'épargne de gestion	50%	34%	54%		
<i>Recettes réelles</i>	36 695,77	38 319,41	42 910,44	6 214,66	17%
<i>Dépenses réelles</i>	19 542,98	28 057,65	20 718,03	1 175,05	6%
Epargne brute (EBE)	17 152,80	10 261,76	22 192,41	5 039,61	29%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	47%	27%	52%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	4 741,40	8 218,56	4 660,36	-81,04	
Epargne nette (ENE)	12 411,39	2 043,20	17 532,05	5 120,66	41%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	34%	5%	41%		
Encours de dette (au 31/12 de l'exercice)	46 681,35		41 991,76		
Capacité dynamique de désendettement	2,7	0,0	1,9		

Le taux d'épargne brute de 52% est en légère augmentation par rapport au compte administratif 2023 (47%) en raison de recettes de gestion courante qui augmentent de 18%, contre 8% pour les dépenses de gestion courante.

L'épargne brute de 22 192 K€ permet de couvrir l'annuité en capital de la dette de 4 660 K€. L'encours de dette diminue de 46 681 K€ en 2023 à 41 992 K€ en 2024.

2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « eau » :

	Stock de dette au 31/12/2023 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2024 (b)	Emprunt d'équilibre 2024 (c)	Stock de dette au 31/12/2024 (a)-(b)+(c)
Volume	46 681 K€	4 660 K€	31 K€	41 992 K€

Le stock de dette au 31/12/2024 de 41 992 K€ est en diminution de 10%.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 4 660 K€ sur 2024, en diminution de 81 K€ par rapport à l'exercice 2023.

Il est à noter que l'emprunt d'équilibre réalisé en 2024 à hauteur de 31 K€ correspond en réalité à des écritures de correction et de régularisation d'échéances sur certains emprunts.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « eau » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€) au 31/12/2024	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements réalisés en 2024	Montant réalisé au 31/12/2024 (en K€)	Taux d'avancement au 31/12/2024	Ratio de couverture * (en année)
Eau	EAU GESTION MDTURE 2020-26	229 621 K€	62 612 K€	10 934 K€	73 546 K€	32%	14,3
	EAU PROJET MDTURE 2020-26	389 616 K€	45 007 K€	14 914 K€	59 922 K€	15%	22,1
	SOUS-TOTAL	619 237 K€	107 619 K€	25 849 K€	133 468 K€	22%	18,8
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	15 K€	0	3 K€	3 K€	20%	4,0
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	15 K€	0	8 K€	8 K€	55%	0,8
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	260 K€	0	67 K€	67 K€	26%	2,9
	SOUS-TOTAL	290 K€	0	78 K€	78 K€	27%	2,7
	TOTAL GENERAL	619 527 K€	107 619 K€	25 927 K€	133 546 K€	22%	18,7

Le volume des autorisations de programme (AP) au 31 décembre 2024 est de 619 527 K€ avec un taux d'avancement de 22% au 31/12/2024.

En 2024, les principaux investissements représentent :

- ✓ 10 934 K€ inscrits pour les travaux récurrents afférents à la compétence « assainissement » avec autorisation de programme « Eau Gestion Mandature 2020-2026 ». Les autorisations de programme de gestion agrègent des opérations correspondant à des interventions récurrentes et de courtes durées sur des réseaux ou des ouvrages d'eau potable existants.
- ✓ 14 914 K€ de crédits pour les nouveaux projets (autorisation de programme « Eau Projet Mandature 2020-2026 ». Les autorisations de programme de projet regroupent des opérations correspondant à de nouvelles infrastructures ou équipements structurants pour la métropole comme la restauration ou la création de réseaux ou d'ouvrage (aqueduc) pour l'alimentation en eau potable, la création d'usine d'eau potable ou la sécurisation des réseaux.
- ✓ 3 K€ mandatés sur le programme logistique avec l'achat de mobilier.
- ✓ 8 K€ mandatés sur le programme numérique pour l'acquisition de matériel informatique.
- ✓ 67 K€ sur le programme parc automobile pour l'acquisition de deux véhicules électriques et de trois scooters

Le taux d'affectation des autorisations de programme votées est de 100%. Le montant des autorisations de programme à annuler en application des règles de caducité est de 0 €.

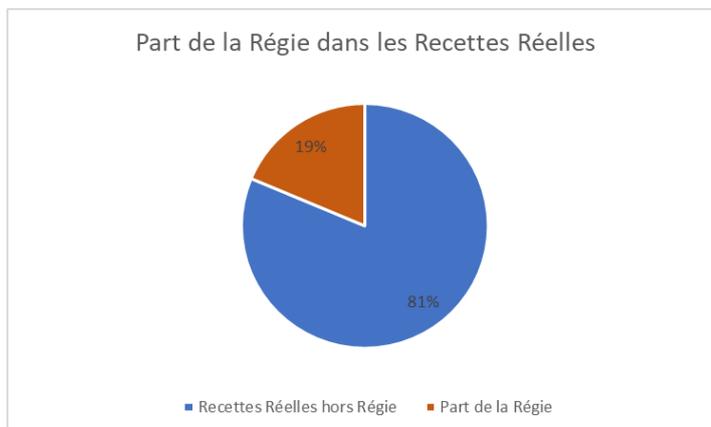
4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « EAU »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Recettes réelles	36 695,77	38 319,41	42 910,44	112%	17%
Recettes de gestion courante	35 269,88	37 505,95	41 464,90	111%	18%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	33 086,35	34 456,85	38 097,23	111%	15%
74 - Dotations et participations	516,64	642,37	541,99	84%	5%
75 - Autres produits de gestion courante	1 535,50	2 330,59	2 422,31	104%	58%
013-Atténuation des charges	131,39	76,14	403,37	530%	207%
Autres recettes d'exploitation	1 425,89	813,47	1 445,54	178%	1%
76-Produits financiers			9,55		
77 - Produits exceptionnels	1 115,30	813,47	544,92	67%	-51%
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires	310,59		891,07		187%
Recettes d'ordre	3 565,14	3 546,08	3 545,93		-1%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 565,14	3 546,08	3 545,93	100%	-1%
Total recettes d'exploitation	40 260,91	41 865,50	46 456,37	111%	15%
R 002 Résultat reporté ou anticipé		13 801,04			
Total des recettes d'exploitation cumulées	40 260,91	55 666,53	46 456,37	83%	15%

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement est de 112%, en augmentation de 17% par rapport à 2023. Le montant des recettes réelles titrées s'élève à 42 910 K€.

Les recettes réelles se répartissent entre la gestion déléguée (sur le périmètre des communes des ex-territoires Marseille Provence, Pays d'Aix, Istres Ouest-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays Salonais) et la gestion en régie (correspondant à l'exploitation sur le périmètre des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre les Remparts) comme suit¹ :



- ✓ La principale recette concerne le chapitre 70 avec 38 097 K€ de réalisation, en augmentation de 15% avec un taux d'exécution de 111%. Il s'agit principalement de la surtaxe « eau » acquittée par les usagers du service public à hauteur de 28 242 K€. Les autres recettes du chapitre concernent la vente d'eau aux abonnées par la Régie des Eaux de Martigues pour 8 111 K€. L'exécution au-delà des crédits prévisionnels inscrits s'explique par des prévisions de volume d'eau consommé inférieures aux consommations réellement constatées.
- ✓ Le chapitre 74 concerne la Loi Oudin et le plan pauvreté avec 542 K€. Cette loi permettant aux collectivités de consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer les actions de solidarité internationale de ces secteurs ;

¹ Proportion prenant en compte seulement les flux financiers des services opérationnels, exclusion des flux financiers relatifs aux recettes et charges transversales.

- ✓ Le chapitre 75 avec les recettes liées aux Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) présente une exécution de 104% en augmentation de 58% par rapport à 2023 du fait d'une régularisation exceptionnelle des recettes antérieures sur l'exercice 2024 ;

- ✓ Le chapitre 013 s'établit à 403 K€, il concerne pour 118 K€ des régularisations relatives aux tickets restaurants ou au remisage à domicile des véhicules de services. Il s'agit de régularisations sur précomptes pour la participation au remisage de véhicules versées par les agents.
284 K€ sont liés à des écritures de stocks de fournitures et de vêtements de travail de la Régie des eaux Métropolitaine ;

- ✓ Au chapitre 76, 9,55 K€ d'écritures de régularisation liées à la dette pour des corrections sur les emprunts ;

- ✓ Au chapitre 77, on retrouve les pénalités appliquées aux délégataires de service public à hauteur de 544 K€. Les pénalités sont appliquées au regard des clauses contractuelles spécifiées dans les différents contrats de délégation de service public. Elles sont basées sur les données de l'année n-1 suite à la production du rapport annuel du délégataire, et sont calculées au regard des objectifs non atteints

- ✓ Au chapitre 78 il est constaté une reprise sur dépréciations des actifs circulants pour 891 K€ ;

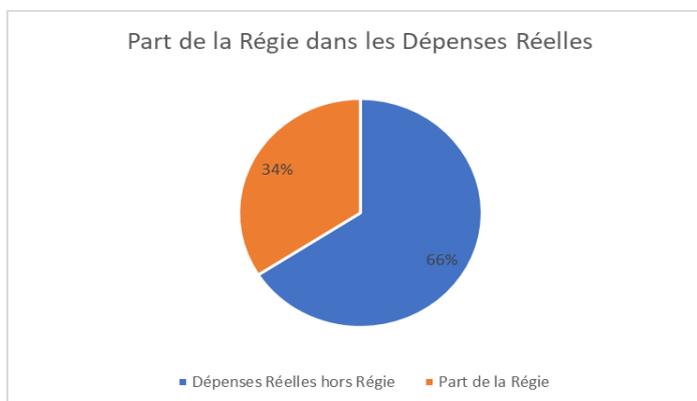
- ✓ L'amortissement des subventions au chapitre 042 est de 3 546 K€.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Dépenses réelles	19 542,98	28 057,65	20 718,03	74%	6%
Dépenses de gestion courante	15 781,75	20 744,25	17 121,50	83%	8%
011 - Charges à caractère général	5 147,25	7 681,40	5 420,67	71%	5%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 488,79	11 030,71	9 683,44	88%	14%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	725,71	682,15	667,39	98%	-8%
014 - Atténuations de produits	1 420,00	1 350,00	1 350,00	100%	-5%
Autres dépenses d'exploitation	3 761,23	7 313,40	3 596,53	49%	-4%
66 - Charges financières	1 189,51	1 350,37	1 099,89	81%	-8%
67 - Charges exceptionnelles	2 571,72	4 003,11	2 097,99	52%	-18%
68 - provisions		655,26	398,64	61%	
022 - Dépenses imprévues		1 304,66			
Dépenses d'ordre	18 191,56	27 608,88	20 252,47	73%	11%
023 - Virement à la section d'investissement		5 426,06			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 191,56	22 182,83	20 252,47	91%	11%
Total dépenses d'exploitation	37 734,54	55 666,53	40 970,50	74%	9%
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1					
Total des dépenses d'exploitation cumulées	37 734,54	55 666,53	40 970,50	74%	9%

Le montant des dépenses réelles mandatées s'élève à 20 718 K€. Les dépenses réelles ont été exécutées à hauteur de 74%, en augmentation de 6% par rapport à 2023.

Les dépenses réelles se répartissent entre les dépenses afférentes à la gestion déléguée (sur le périmètre des communes des ex-territoires, Marseille Provence, Pays d'Aix, Istres Ouest-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays Salonais) et la gestion en régie (correspondant à l'exploitation sur le périmètre des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre les Remparts) comme suit² :



Les réalisations relatives aux dépenses d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Au chapitre 011, on constate 5 421 K€ de mandats détaillés comme suit :
 - 1 190 K€ d'achat d'eau brut et potable dont 862 K€ pour la Régie des eaux Métropolitaine ;
 - 1 052 K€ pour des loyers au titre de l'occupation des bureaux abritant les agents du Pôle Protection du Cycle de l'Eau (« les Docks » à Marseille, « le Decisium » à Aix-en-Provence) avec les loyers, les charges et la taxe foncière ;

² Proportion prenant en compte seulement les flux financiers des services opérationnels, exclusion des flux financiers relatifs aux recettes et charges transversales.

- 669 K€ en consommation de fluides (électricité) essentiellement pour la Régie des eaux Métropolitaine ;
- 0,29 K€ pour les redevances versées aux agences de l'eau au titre du prélèvement de l'eau. Les redevances versées à l'agence de l'eau sont destinées à financer ses actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Ces redevances sont ensuite refacturées aux usagers, ce qui rend l'opération neutre pour la Métropole

L'exécution du chapitre 011 est de 71% en évolution de 5% par rapport à 2023.

- ✓ Le chapitre 012 est mandaté pour 9 683 K€ soit une augmentation de 14% qui s'explique par l'application des différents dispositifs règlementaires de revalorisations (grilles indiciaires, traitement minimum, point d'indice), aux nouveaux dispositifs des ressources humaines (astreintes, IFSE, GIPA), ainsi qu'à une légère hausse des effectifs.
- ✓ 667 K€ au chapitre 65 liés à la convention de transport d'eau brute via la canalisation de la société canal de Provence (SCP) qui alimente l'usine de production d'eau potable de Valtrede à Chateauneuf-les-Martigues ;
- ✓ Au chapitre 014, 1 350 K€ d'atténuation de produits pour des versements à l'agence de l'eau pour les pollutions d'origine domestique et de modernisation des réseaux de collecte ;
- ✓ 1 099 K€ au chapitre, en baisse de 8% par rapport à 2023 liée à la diminution des taux pour les emprunts à taux variables ;
- ✓ 2 098 K€ inscrits au chapitre 67, dont 713 K€ au titre de la loi Oudin, et 886 K€ correspondant à l'application du protocole conclu avec la société SUEZ, en lien avec le contrat portant sur les communes de l'ancien territoire Istres Ouest-Provence. Ce protocole visait à compenser les pertes subies par l'entreprise en raison de la forte hausse des prix de l'énergie. Le reste du chapitre concerne l'intéressement des délégations de service public ;
- ✓ 399 K€ au chapitre 68 pour la dotation aux provisions pour risques et charges du compte épargne temps.

Les dépenses d'ordre sont réalisées pour 20 252 K€ d'amortissement des biens.

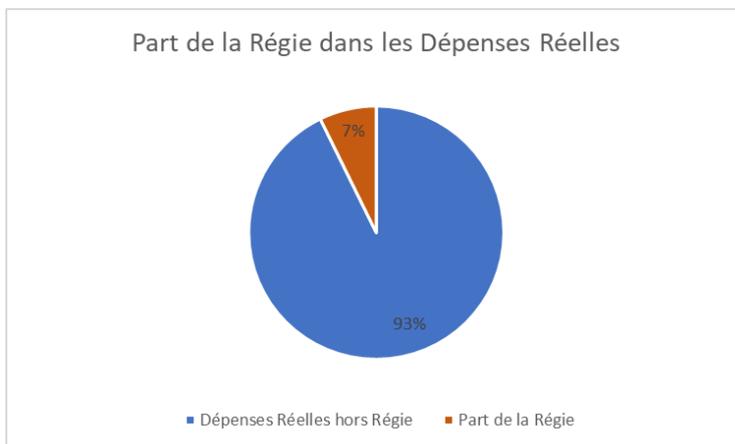
5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « EAU »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Dépenses réelles	33 746,07	48 282,61	30 612,39	63%	-9%
Dépenses d'équipement	28 275,58	38 123,87	25 927,08	68%	-8%
Opérations d'équipement	28 275,58	38 123,87	25 927,08	68%	-8%
Dépenses financières	5 470,50	10 158,74	4 685,31	46%	-14%
13 - Subventions d'Investissement		151,64			
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 741,40	8 218,56	4 660,36	57%	-2%
27 - Autres immobilisations financières	729,09	38,00	24,94	66%	-97%
020 - Dépenses imprévues		1 750,54			
Dépenses d'ordre	5 714,26	12 006,55	5 480,74	46%	-4%
040 - Opérations de transfert entre sections	3 565,14	3 546,08	3 545,93	100%	-1%
041 - Opérations patrimoniales	2 149,12	8 460,47	1 934,81	23%	-10%
Total dépenses d'investissement	39 460,33	60 289,16	36 093,13	60%	-9%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté					
Total des dépenses d'investissement cumulées	39 460,33	60 289,16	36 093,13	60%	-9%

Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 63%, soit un montant de 30 612 K€ en diminution de 9% par rapport à l'année 2023.

Les dépenses réelles se répartissent entre la gestion déléguée (sur le périmètre des communes des ex-territoires Marseille Provence, Pays d'Aix, Istres Ouest-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays Salonais) et la gestion en régie (correspondant à l'exploitation sur le périmètre des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre les Remparts) comme suit³ :



- ✓ Les opérations d'équipement représentent 25 927 K€ de dépenses avec une diminution de -8% et un taux d'exécution de 68%.
 - 10 934 K€ concernent des travaux de renouvellement, de réhabilitation et d'extension de réseaux,
 - 14 988 K€ pour des opérations liées à des ouvrages, la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire, la préservation des ressources en quantité et en qualité.
 - 78 K€ essentiellement dédiés à l'acquisition de véhicules.

³ Proportion prenant en compte seulement les flux financiers des services opérationnels, exclusion des flux financiers relatifs aux recettes et charges transversales.

Pour la partie « réseaux », les crédits sont dédiés aux opérations suivantes :

- Commune de Mallemort - Travaux de restructuration du réseau d'eau potable sous l'avenue d'Agliana et la rue Paul Cézanne, dévoiement pont EDF et sécurisation du réseau d'eau potable lotissement les Restanques (1 340K€)
- Commune de Salon-de-Provence – Réfection des étanchéités des cuves quartier « Magatis » et mise en sécurité de divers ouvrages d'eau potable (352 K€), réhabilitation du réseau AEP Bd de la République (666K€)
- Commune de Saint-Chamas – Travaux de réhabilitation de réseaux route du Loir (165 K€)
- Commune de Velaux - Travaux de réhabilitation de réseaux secteur Bastide Bertin (268 K€)
- Commune de Vernègues - Travaux de réhabilitation de réseaux pont des Taïades (223 K€)
- Commune de Pelissanne - Travaux de réhabilitation de réseaux Chemin de St Pierre et petite Brulière (207 K€)
- Commune de Bouc-Bel-Air – Réhabilitation de branchements d'adduction d'eau et extension du réseau public de distribution d'eau potable (229 K€)
- Commune de Fos-sur-Mer – Renouvellement de conduites d'AEP et réfection des tranchées -196K€)
- Commune d'Eyguières – Travaux de renouvellement de vannes (257K€)
- Commune de Lançon-de-Provence – Réhabilitation du réseau AEP Avenue du Général Leclerc (373 K€)
- Commune de Miramas – renouvellement conduite AEP et extension réseau chemin de l'autodrome (283 K€)
- Commune de Peyrolles – Pose de canalisation en fonte (391K€)
- Commun de Rognac – Restructuration du réseau d'eau potable diverses rues (134K€)
- Commune de Vauvenargues- Restructuration des réseaux publics d'eau potable (173 K€)
- Communes de Berre, Alleins, La Fare les Oliviers, Lamanon, Cabriès, Istres, Jouques, Puy sainte Reparade, Meyreuil, Rognes, Rousset, Vauvenargues, Peynier, Coudoux, Fuveau, La Roque d'Anthéron, Peynier – divers travaux de réhabilitation et de renouvellement de réseaux (1 289K€)

Pour la partie « ouvrages », les crédits sont principalement mandatés sur les opérations suivantes :

- « Mise en conformité autonomie Miramas » avec 4 980 K€ pour l'établissement de l'interconnexion du réseau AEP entre Miramas et Istres ainsi que tous les ouvrages nécessaires à son exploitation, dont notamment la mise en œuvre d'un surpresseur.
- « Réservoir de Port Miou », avec 1 257 K€ ;
- « Restauration de l'aqueduc de Roquefavour » sur la commune de Ventrabren pour 1 223 K€ de dépenses ;

- « Stabilisation de la Galerie La Batarelle » à Marseille pour un montant de 1 163 K€. Il s'agit d'un ouvrage sous-terrain permettant le transfert d'eau brute et d'eau potable. Les travaux consistent à la remise en état des soutènements de la galerie jugés vétustes
- « Confortement Tronçon Fabres Vidal – Dérivation de Camoins Aubagne » avec 1 136 K€.

Autres :

- « Gestion parc automobile compétence Eau » : 67 K€ ;
 - « Numérique compétence Eau », 8 K€ ;
 - « Logistique compétence Eau », 3 K€.
- ✓ Au chapitre 16, le remboursement de l'emprunt représente 4 660 K€.
- ✓ Au chapitre 27, 24 K€ sont mandatés pour des dépôts de garanties liées à la location des locaux « Les Docks » à Marseille.

Les dépenses d'ordre sont exécutées avec 3 546 K€ d'amortissement des subventions et 1 935 K€ de régularisations patrimoniales.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Recettes réelles	11 439,97	5 580,42	96,74	2%	-99%
Recettes d'équipement	6 390,83	5 580,42	53,94	1%	-99%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	5 390,83	5 580,42	23,30		-100%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	1 000,00		30,64		-97%
Recettes financières	5 049,14	0,00	42,80		-99%
10- Dotations, fonds divers, réserves	3 961,37				-100%
27 - Autres immobilisations financières	1 087,77		42,80		-96%
Recettes d'ordre	20 340,69	36 069,35	22 187,29	62%	9%
021 - Virement de la section de fonctionnement		5 426,06			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 191,56	22 182,83	20 252,47	91%	11%
041 - Opérations patrimoniales	2 149,12	8 460,47	1 934,81	23%	-10%
Total recettes d'investissement	31 780,65	41 649,77	22 284,03	54%	-30%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		18 639,40			
Total des recettes d'investissement cumulées	31 780,65	60 289,16	22 284,03	37%	-30%

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement présentent un faible taux d'exécution et s'établissent à 97 K€ contre 11 440 K€ en 2023.

Le chapitre 13, concernant les subventions d'équipement, est doté de 23 000 €, mais présente un faible taux de réalisation et une diminution significative par rapport à 2023. Ce faible taux s'explique par la priorité accordée au traitement des dossiers de recettes du budget annexe « assainissement », dont la perception était cruciale pour l'équilibre budgétaire. Un arbitrage a été effectué en tenant compte des dépenses prévisionnelles d'investissement des deux budgets, ainsi que de la reprise des résultats excédentaires de 2023, qui sont favorables pour le budget annexe « eau ». En conséquence, un rattrapage sera effectué en 2025 pour régulariser l'ensemble des recettes au sein du budget annexe « eau ».

Il a été perçu le solde de subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour financer le Plan de gestion de Sécurité Sanitaire (PGSSE) dans le cadre des travaux de forage de la Crau réalisés sur Salon de Provence et un acompte pour des travaux de captage sur la commune de Auriol.

Au chapitre 16, 31 K€ réalisés pour des écritures de correction sur le capital restant dû (CRD) et de régularisation d'échéances passées en 2024 sur certains emprunts.

Au chapitre 27, 43 K€ sont dédiés à des transferts de droit à déduction de TVA sur des investissements réalisés.

Pour les opérations patrimoniales, 20 252 K€ d'amortissement de biens et 1 935 K€ de régularisation de patrimoine sont réalisés sur 2024.

La régie des eaux métropolitaine n'affiche pas de recettes d'investissement